

Appliquer et contrôler un revêtement de canalisations sur site

RS6472 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	110, 111f
Formacode(s)	22070
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2026

Certificateur(s)

ASS CENTRE FRANCAIS ANTICORROSION · SIRET : 37803688300015

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CONTROL CHANTIER & TECHNIQ ANTI-CORROSIO	34501055700055	Former
GRDF	44478651105237	Former
PIPE LINE SERVICE CONTROLE	41761552300012	Former
PIPE LINE SERVICE CONTROLE	41761552300020	Former
PIPE LINE SERVICE CONTROLE	41761552300053	Former
PIPE LINE SERVICE CONTROLE	41761552300079	Former
TECHTUBE FORMATION	83790118000013	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La protection contre la corrosion externe des canalisations métalliques enterrées ou immergées et de leurs accessoires est réalisée par l'utilisation conjointe d'un revêtement anti-corrosion (protection passive) et de la protection cathodique (protection active) utilisant des systèmes galvaniques ou à courant imposé. Dans la grande majorité des cas, le revêtement des tubes et accessoires est appliqué en usine et celui des joints de soudure d'aboutage est appliqué sur site lors des travaux neufs en ligne ou en station. Par ailleurs, des travaux de maintenance nécessitent parfois l'application de revêtements sur site dans le cadre de réparations ou de réhabilitations. En cas de mauvaise application d'un revêtement, des problèmes d'adhérence peuvent être rencontrés pouvant conduire à plus ou moins long terme à des phénomènes de corrosion par effet d'écrantage du courant de protection cathodique sous revêtement décollé dans le cas d'une communication avec l'électrolyte constitué par le sol ou l'eau. Les conditions de contrôle de la qualité de ces opérations sur site étant plus difficiles que celles qui prévalent dans une usine d'application, il est donc particulièrement important de s'assurer que les personnes qui appliquent ces revêtements ou qui contrôlent la qualité de leur application ont une compétence suffisante.

Les revêtements actuellement couverts par la certification du Comité Français du Revêtement (CFR) du CEFRACOR sont ceux appliqués sous la forme de bandes, correspondant aux Types 11, 12 et 13 de la norme NF EN ISO 21809-

3, Industries du pétrole et du gaz naturel — Revêtements externes des conduites enterrées ou immergées utilisées dans les systèmes de transport par conduites — Partie 3 : Revêtements des joints soudés sur site.

La certification permet une reconnaissance objective auprès des donneurs d'ordre et de tous les acteurs. Elle est conforme à la norme NF EN ISO/CEI 17024, Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes.

Public cible :

La certification s'adresse à des salariés d'entreprises de pose de canalisations ou bien des salariés des entreprises de travaux publics spécialisés dans la réhabilitation de canalisations enterrées. Une expérience d'au moins 6 mois dans l'application et le contrôle de revêtement de protection anti-corrosion est exigée.

Dans le cadre des chantiers de construction ou de rénovation, les entreprises de travaux publics sont amenées à installer/rénover des canalisations enterrées (gaz, produits pétroliers, eau). Les chefs d'équipe, chefs de chantier ou conducteur de travaux sont amenés à appliquer et contrôler les revêtements de protection de canalisations. La certification CEFACOR Appliquer et contrôler un revêtement de canalisations sur site (CFR niveau 2) est systématiquement exigée par les donneurs d'ordres (gestionnaire de réseaux de canalisations comme GRTgaz, Air Liquide, Terega, TRAPIL, TotalEnergies).

La certification CFR est exigée par le guide technique du GESIP Surveillance, Maintenance, Inspection et Réparation (SMIR) des Canalisations de Transport n°2022-04 dans son édition de décembre 2022 qui mentionne dans le paragraphe III.F.3 (Application sur chantier) du chapitre III (REPARATION) que « il est impératif de s'assurer des compétences du personnel en charge de l'application des revêtements. A ce titre, ce personnel doit disposer de la certification proposée par le CEFACOR CFR ou d'une certification équivalente ». Pour la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Ecologique, la Décision BSERR de n°2022-023 du 23 décembre 2022 porte approbation de ce guide professionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification CFR niveau 2 atteste de la compétence d'une personne capable d'appliquer un revêtement de canalisation et accessoires sur site conformément aux règles de l'art et de contrôler la bonne application de ce revêtement. La personne certifiée CFR niveau 2 est garante de la bonne application du revêtement.

L'application et le contrôle d'un revêtement dans le cadre de la certification CFR niveau 2 comprend les activités suivantes :

- La préparation de l'intervention et l'ensemble de son exécution dans le respect des règles d'hygiène, sécurité et environnement
- La préparation de la surface à revêtir et les contrôles correspondants
- L'application du revêtement et les contrôles correspondants
- Le contrôle et la rédaction d'un document de fin de travail.

Les niveaux de compétence sont définis de façon détaillée dans l'Annexe 1 de la procédure CFR PRO/100, Conditions d'attribution de la certification initiale et de sa revalidation.

Les compétences de niveau 2 consistent à :

- Effectuer les mesures de conditions climatiques,
- Préparer une surface à revêtir,
- Appliquer un revêtement conformément à un mode opératoire,
- Identifier un revêtement en place,
- Contrôler la qualité d'une préparation de surface,
- Effectuer les contrôles d'une application,
- Rédiger un document de fin de travail.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les conditions d'éligibilité des personnes actives en application de revêtement pour l'évaluation de niveau 2 sont les suivantes :

Expérience industrielle : justification d'une expérience pratique d'au moins 6 mois dans l'application de revêtement sur structure enterrée. Cette justification est validée par l'employeur du candidat,

Formation : justification d'une inscription à une formation de préparation à l'examen. Dans le cadre de la certification initiale, les demandeurs doivent fournir une preuve documentée d'une inscription à une formation, pour le niveau concerné. La période de formation, sa méthode et le contenu de la formation doivent être suffisants pour transmettre

les connaissances et compétences nécessaires à l'examen.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification (appelé Comité d'évaluation) est composé d'au moins trois membres, nommés par le Bureau du CFR, dont la compétence, l'impartialité et l'intégrité sont reconnues. Le Bureau du CFR s'assure que le Comité d'évaluation est composé d'au moins 50% de membres externes au CFR .

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2026
Date de dernière délivrance possible	21/06/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.certification-revetement.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6472/>